



RAPPORT D'ACTIVITE 2023

SAVS VPA95

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

ASSOCIATION HEVEA

S.A.V.S – VPA 95

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
7 rue du Petit ALBI - 95800 CERGY
Tél. : 01.30.32.57.40

I - PRESENTATION DU SERVICE

Ce service, ouvert en 1993, accompagne 35 adultes en situation de handicap. Un déménagement a été effectué en 2008 afin de permettre l'augmentation de la capacité de 20 à 30 personnes accompagnées, approuvé par le CROSMS et autorisé par le Président du Conseil Général, dans le cadre du projet global de restructuration des 3 établissements portés par l'association « Vivre Parmi les Autres ». Enfin, une extension de 5 places sera accordée en fin d'année 2011.

Suite à la demande de l'établissement, la capacité a été portée à 35 places en 2011 par arrêté du Président du Conseil Général.

Au 1^{er} Janvier 2013, VPA 95 a fusionné avec les associations « La Garenne du Val » et « La Hêtraie », ce rapprochement a donné lieu à la création de l'association HEVEA « Habiter Et Vivre Ensemble Autrement ».

II - ELEMENTS DU PROJET D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE

LE SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE



OBJECTIFS

Aider et accompagner l'adulte handicapé en situation de travail dans son habitat et parmi les autres dans la cité.

Soutenir l'usager dans l'emploi

Etre un point d'appui à l'organisation de loisirs et d'actes de la vie quotidienne



L'ACCOMPAGNEMENT

Favoriser l'intégration sociale et professionnelle

ACTIONS

Les actions du SAVS s'inscrivent dans la durée, à partir d'interventions régulières adaptées au besoin réel de chacun

Aide au maintien dans l'habitat

Aide à la gestion administrative et financière
Aide à la vie quotidienne sociale et familiale

Aide aux loisirs

Aide à la vie affective et à la santé

Aide à la vie professionnelle
Soutien dans la Parentalité



PUBLIC

Etre en situation de handicap mental léger et orienté par la CDAPH

Etre autonome dans les actes simples de la vie quotidienne



- ▶ Vivre seul(e) dans un appartement nominatif ou associatif
- ▶ Se maintenir dans l'emploi
- ▶ Réactualiser ses connaissances
- ▶ Gérer son budget
- ▶ Mener à bien ses démarches administratives
- ▶ Développer une hygiène de vie, prendre en charge sa santé
- ▶ S'intégrer dans son quartier et sa ville
- ▶ Se préparer à accéder à un logement individuel
- ▶ Utiliser les transports
- ▶ Faire évoluer sa situation professionnelle
- ▶ Préparer ses vacances
- ▶ Participer à des activités culturelles et sportives

Les éléments nouveaux ayant eu un impact budgétaire sur l'exercice 2023

2023 est marquée par une évolution organisationnelle qui a directement impacté le service,

- 1) Départ de la chef de service en février
- 2) Arrivée d'une chef de service en février
- 3) Départ de la Directrice en mars
- 4) Arrivée d'un directeur en mars
- 5) Départ d'une éducatrice spécialisée en aout
- 6) Départ d'une CESF en Octobre

Etat d'avancement de la démarche d'amélioration de la qualité

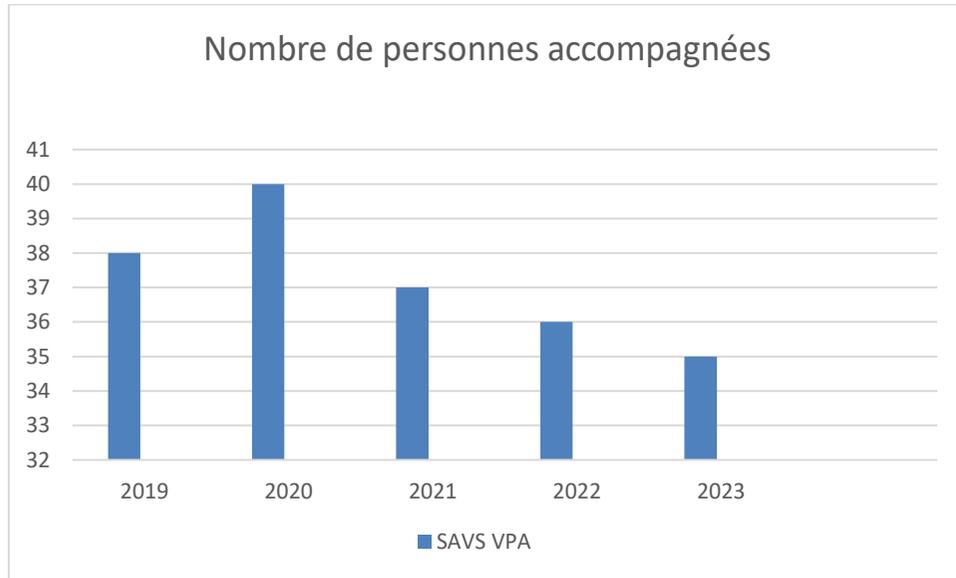
La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue de la qualité est un acte volontaire qui a pour objectif de faire progresser le niveau des prestations requises, la satisfaction des personnes accompagnées, et de répondre aux exigences de la loi du 02 janvier 2002.

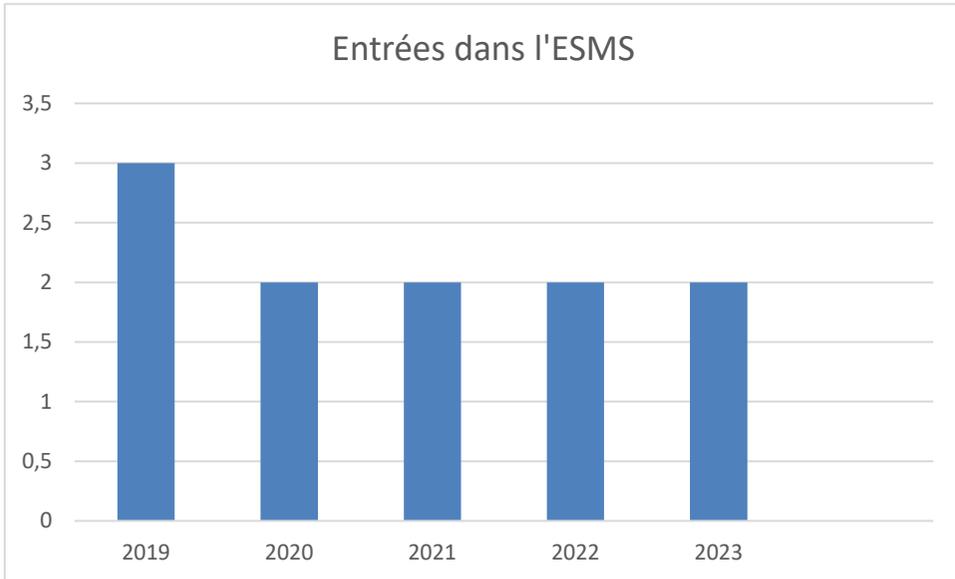
En 2023 il y a eu une réorganisation des périmètres des directions, le SAVS s'est doté d'un référent qualité au sein de l'équipe en lien avec la directrice qualité.

III - POPULATION(S) ET ACTIVITES

LA POPULATION DU SAVS

Entrées et Sorties





Actuellement, 35 personnes sont accompagnées par le SAVS VPA.

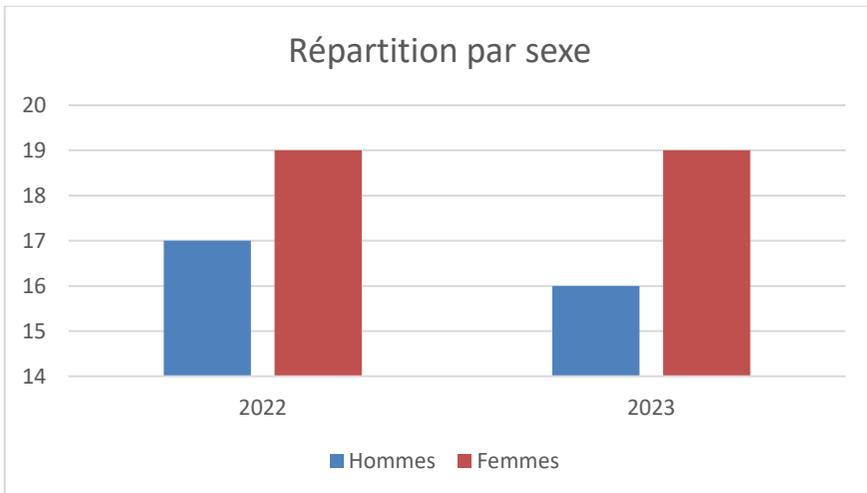
En 2023, trois personnes ont quitté le SAVS. Pour deux d'entre elles, il s'agissait d'une fin d'accompagnement « classique » : Le travail éducatif réalisé leur a permis d'acquérir l'autonomie nécessaire pour vivre leur quotidien sans l'intervention d'un SAVS. Une autre personne a quitté le SAVS suite à un déménagement dans un autre département. Nous avons pu orienter cette personne vers un autre SAVS.

Parallèlement à ces sorties, nous avons réalisé 2 admissions. Il s'agit d'une personne sortant d'une longue période d'hospitalisation. Cette personne a pu également intégrer un appartement de l'association. La seconde personne est accompagnée par le DEA depuis 2020, elle est en emploi et

vit seule en appartement.

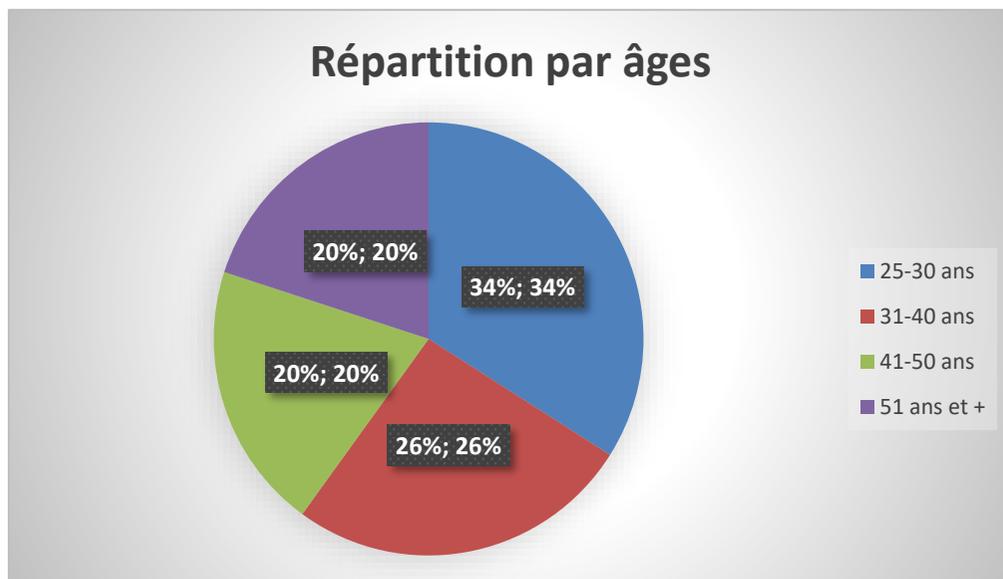
Répartition par sexe

En 2023, la fréquentation du SAVS se répartit comme suit :



- 19 femmes soit 54 %
- 16 hommes soit 46 %

Répartition par âge

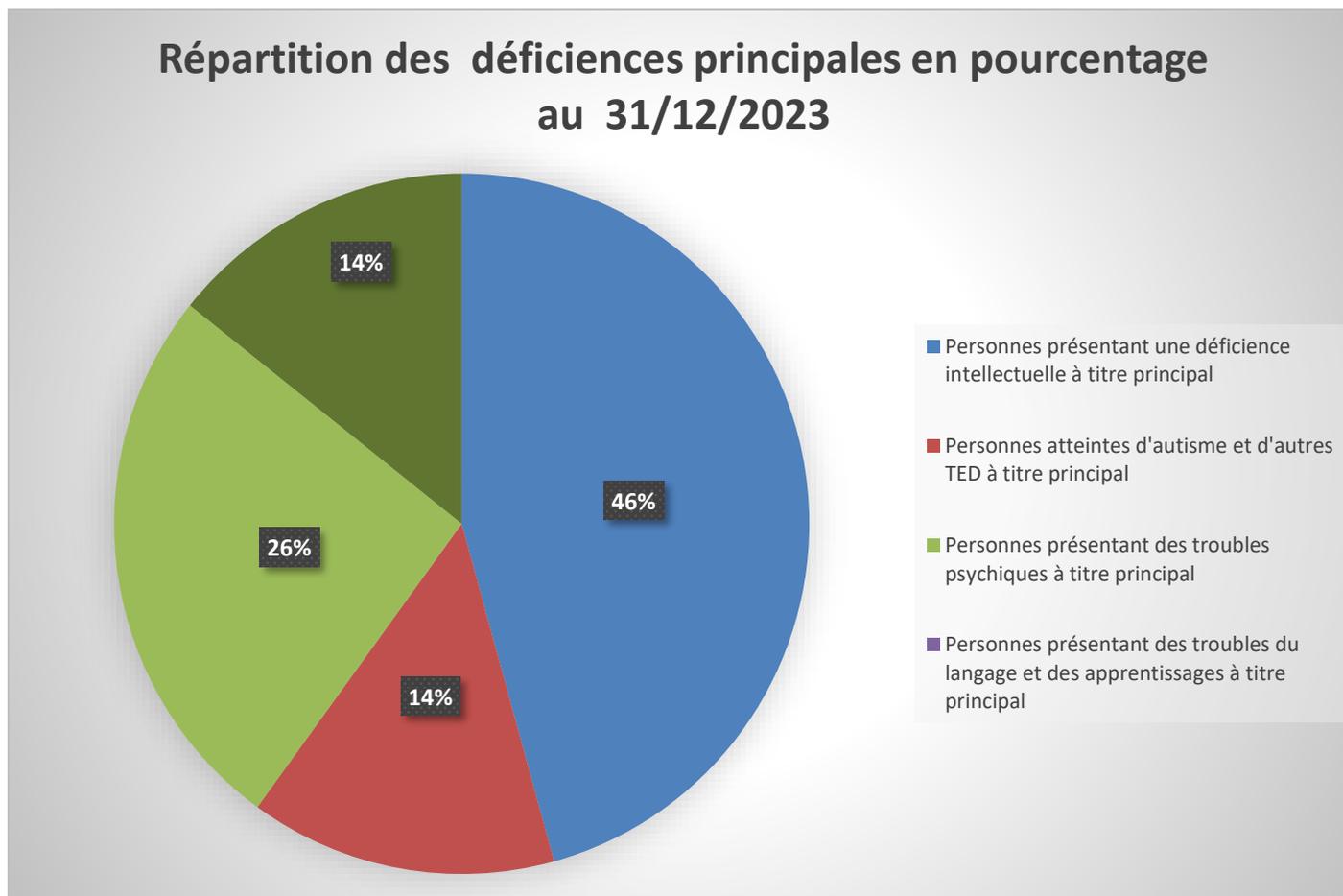


La moyenne d'âge des personnes accompagnées par le SAVS en 2023 est de 38 ans. Elle est en légère augmentation par rapport aux dernières années.

- 10 adultes accompagnés sont âgés entre 25 et 30 ans
- 10 adultes accompagnés sont âgés entre 31 et 40 ans
- 8 adultes accompagnés sont âgés entre 41 et 50 ans
- 7 adultes accompagnés sont âgés de 51 et plus

Pathologies

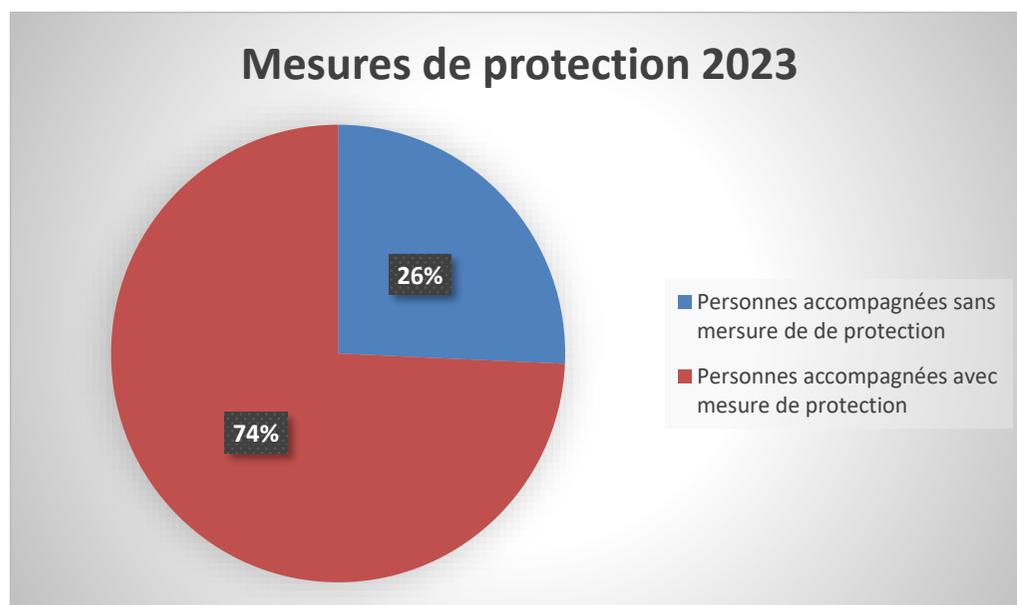
Selon la classification de l'ANAP, 46% des personnes accompagnées par le SAVS sont atteintes de déficience intellectuelle au titre de leur pathologie principale et 26% de troubles psychiques. Si plus de la moitié des usagers présentent une déficience intellectuelle, 60% d'entre eux ont des troubles associés (troubles psychiques, troubles du comportement, troubles des apprentissages...) Ces profils nécessitent un accompagnement pluridisciplinaire et un travail en réseau avec les différents partenaires de santé.



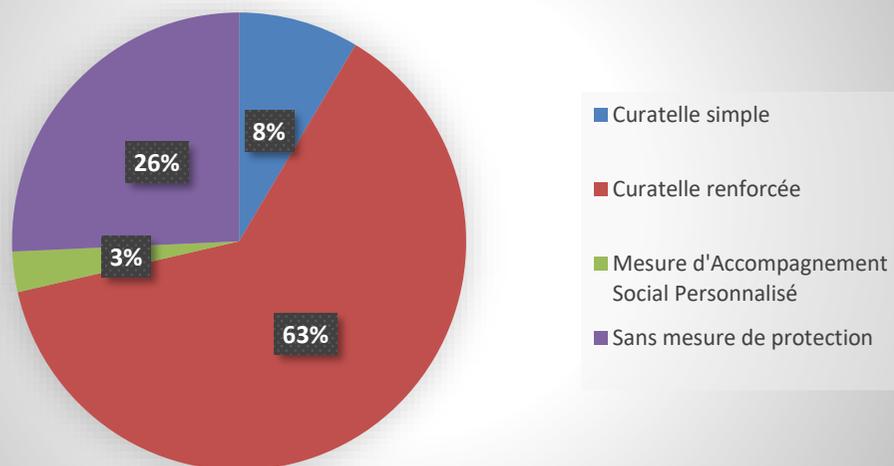
MESURES DE PROTECTION

Concernant les mesures de protection, 74% des personnes suivies par le SAVS ont une mesure de protection (69% en 2022) et 26% n'ont aucune mesure de protection (31% en 2022). Parmi ces mesures de protection, la majorité des personnes (63 %) est sous curatelle renforcée.

Le travail de partenariat avec les mandataires judiciaires est une part importante de l'accompagnement éducatif.



Type de protection 2023



Une personne accompagnée bénéficie d'une MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé) Il s'agit d'une aide à la gestion des prestations sociales et d'un accompagnement social individualisé mis en œuvre par les services sociaux du département. À la différence de la mesure d'accompagnement judiciaire, elle fait l'objet d'un contrat d'accompagnement social personnalisé.

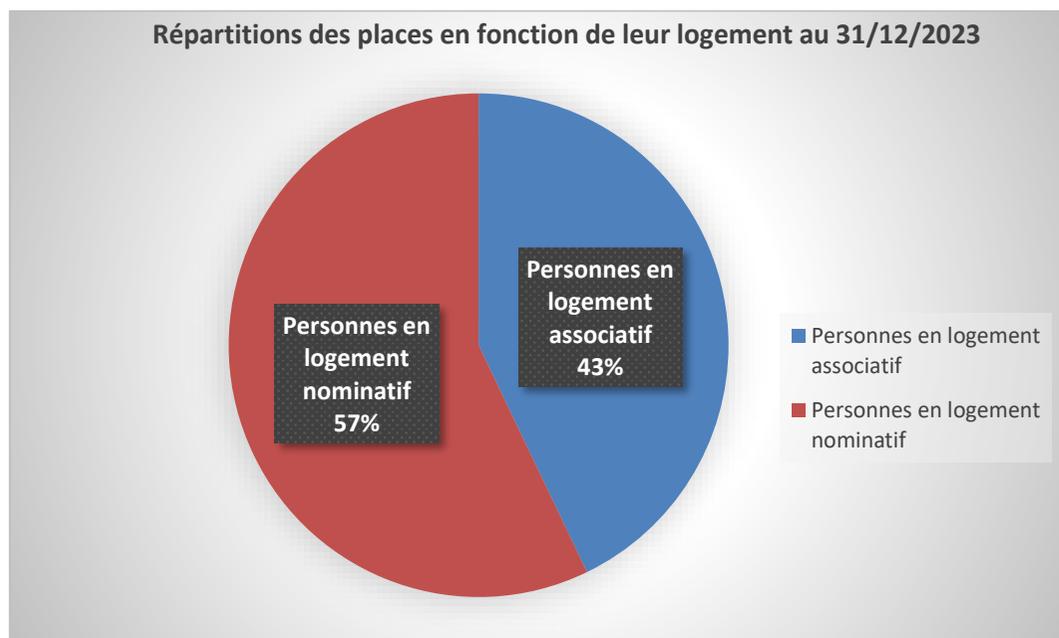
Cette mesure concerne toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources.

LES LOGEMENTS

Parmi les 35 personnes accueillies au SAVS, 14 occupent un appartement associatif. Il y a 2 colocations de 2 personnes. 21 personnes ont donc leur propre logement. Parmi eux, 2 en sont d'ailleurs propriétaires.

La mise à disposition d'un appartement associatif a pour but de faciliter l'accès à un premier logement. C'est une étape intermédiaire avant un logement nominatif. Au terme de cette étape, la personne accompagnée si son autonomie le lui permet pourra accéder à un logement nominatif (social ou privé) Si son autonomie dans les actes de la vie quotidienne n'est pas suffisante une réorientation pourra être envisagée (foyer d'hébergement, habitat inclusif...)

Cependant, les difficultés de plus en plus importantes pour accéder à un logement complexifient l'accès à un logement privé.



Composition du parc immobilier associatif :

13 logements sociaux, 1 bailleur privé :

- 5 F3
- 1 F2
- 6 F1
- 1 studio

L'EMPLOI

La quasi-totalité des personnes accueillies au SAVS ont un emploi. 48% des personnes accompagnées travaillent en milieu ordinaire et 40% sont en milieu protégé.

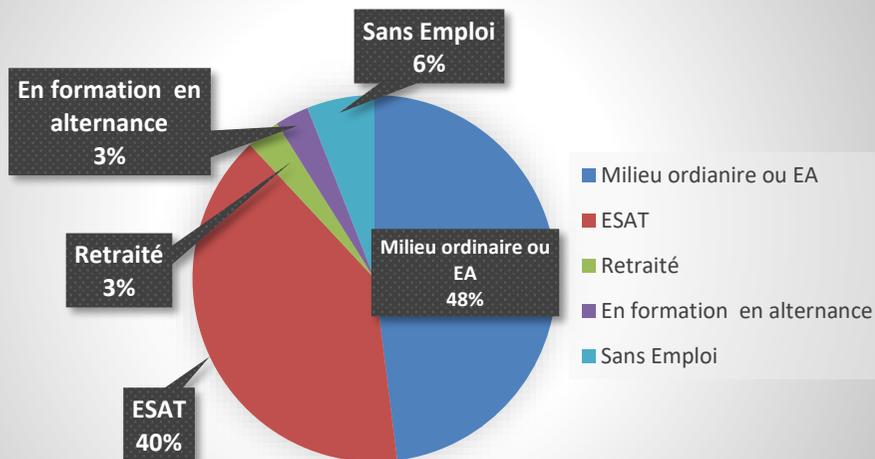
Sur les 35 personnes accompagnées, 28 bénéficient d'un contrat à durée indéterminée.

Si les personnes ont un emploi, en revanche il n'est pas toujours adapté aux besoins et aux compétences des personnes. Parmi ces difficultés, la distance travail-domicile est souvent mentionnée. En effet, un travail très éloigné du domicile en temps de transport peut engendrer une fatigue importante chez les personnes et avoir un réel impact sur la vie sociale. De même, une organisation du temps de travail inadaptée au handicap peut être source de souffrance. L'équipe du SAVS est sensible à cette problématique souvent présente chez les personnes accueillies.

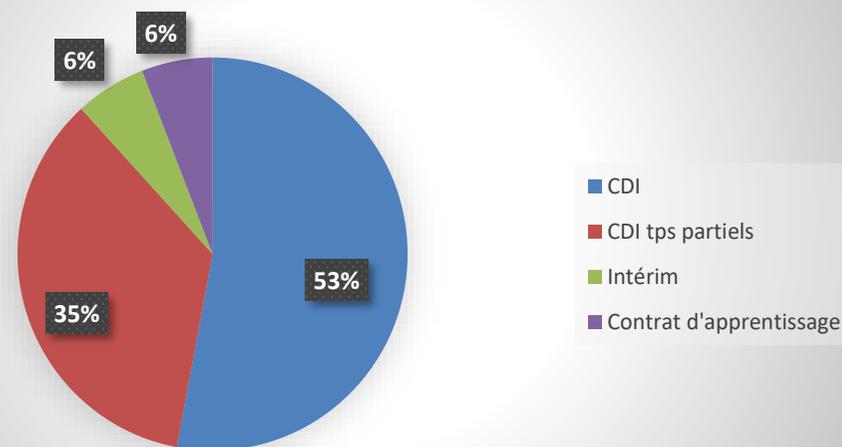
Ainsi cette année, nous avons accompagné plusieurs personnes qui étaient en difficulté sur leur poste. Cet accompagnement a conduit à un changement de travail pour 2 personnes. C'est un réel accompagnement au changement qui a dû être effectué car ces personnes étaient dans leur emploi depuis plusieurs années.

Si un accompagnement à l'emploi plus approfondi est nécessaire, nous orientons la personne avec son accord vers une structure spécialisée (Dispositif Emploi Accompagné par exemple).

Situations professionnelles en 2023

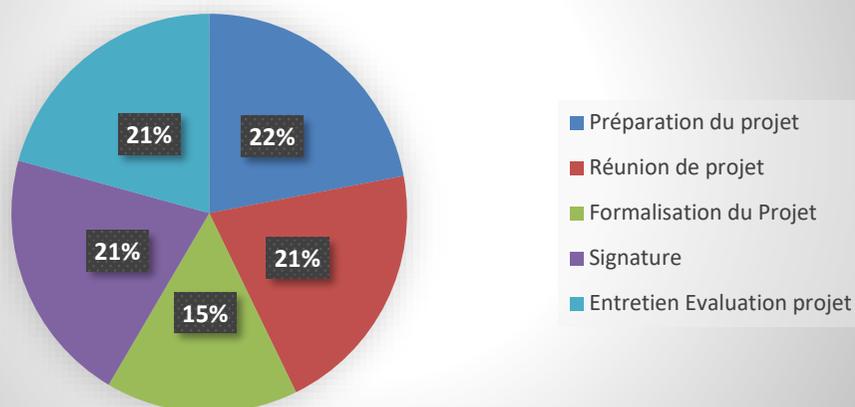


Types de contrat en 2023



Construction et mise en œuvre des projets individualisés

Accompagnement à l'exercice des droits pour l'expression du projet personnalisé



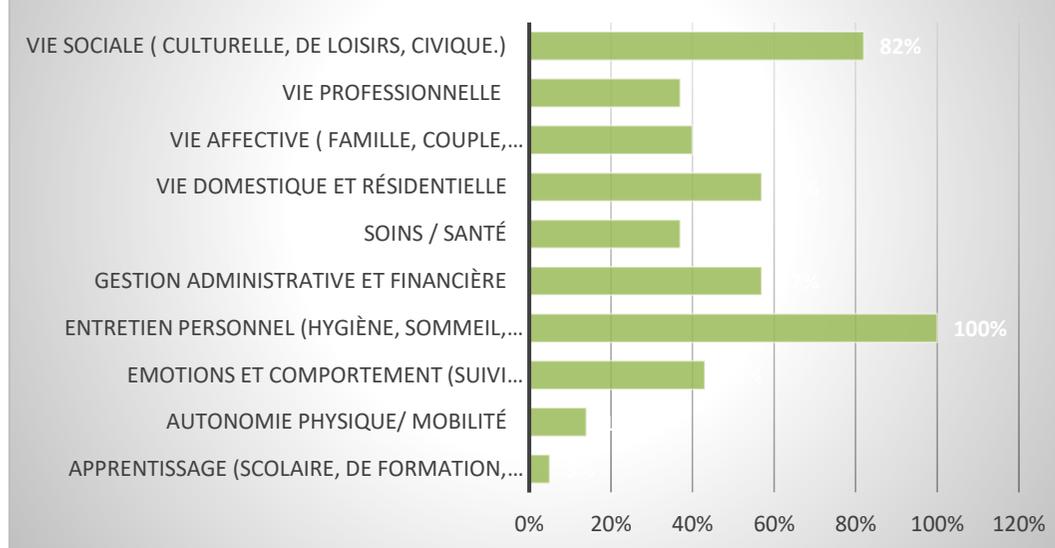
Nous avons réalisé 33 projets personnalisés en 2023. Le temps mobilisé pour les projets personnalisés est important. Il s'agit d'une co-construction entre la personne accompagnée et l'équipe éducative. Il comprend le temps de préparation de l'éducateur référent avec la personne accompagnée, le temps de réunion, le temps de retranscription et de signature du projet.

L'identification des besoins individuels

Le sens de l'accompagnement doit être réinterrogé chaque année pour toutes les personnes accompagnées afin de proposer un suivi adapté à chaque personne et de maintenir son adhésion à son projet.

L'identification des besoins des personnes que nous accompagnons se fait principalement dans le cadre des entretiens d'évaluations qui consistent à repérer les besoins et les attentes des personnes. Ces entretiens peuvent avoir lieu au domicile des personnes.

Identification des besoins des personnes accompagnées en 2023



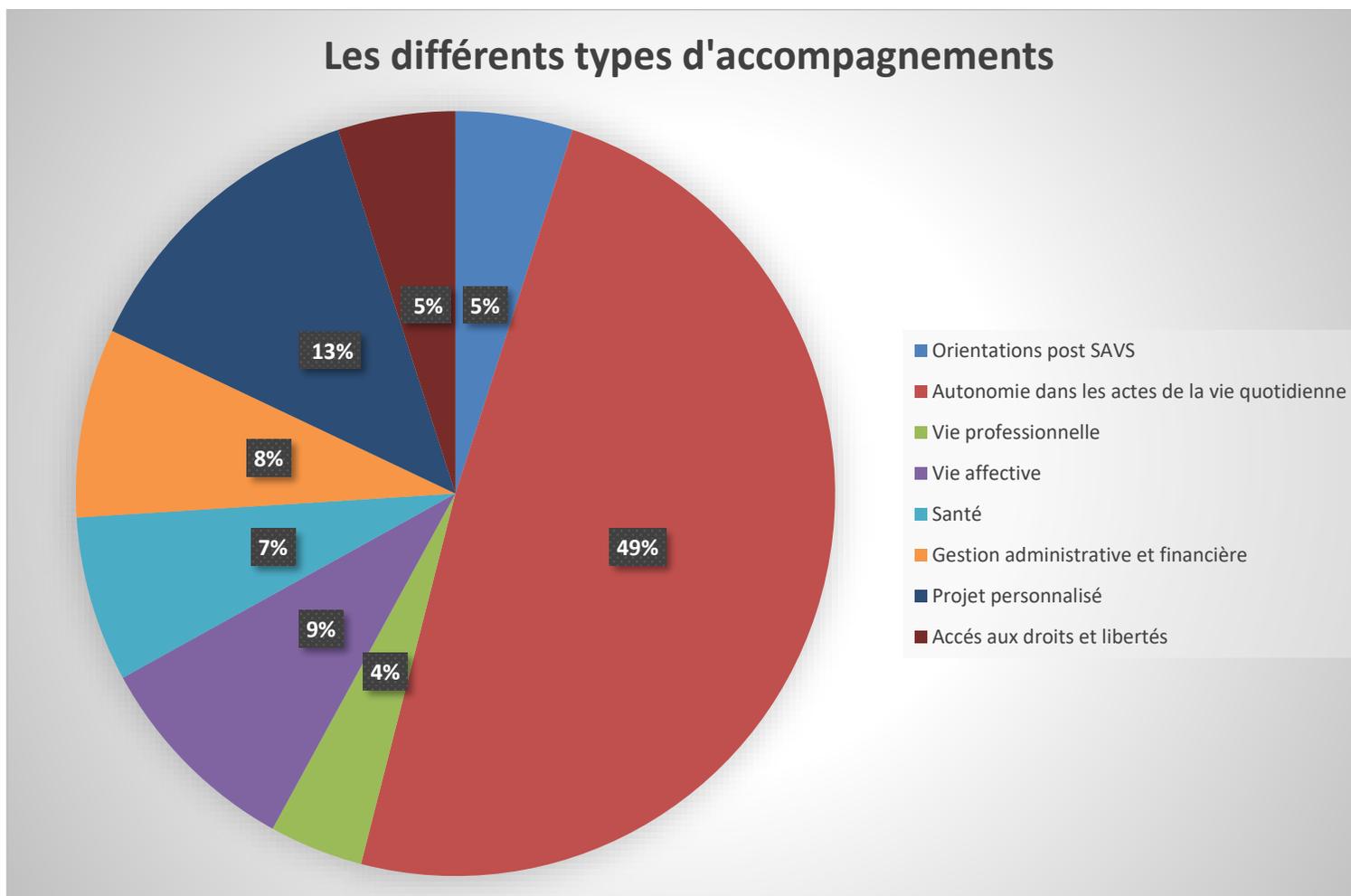
L'entretien personnel concerne 100% des personnes accompagnées. En effet, l'hygiène de vie (alimentation, activité physique, dépendance à un produit) est une préoccupation récurrente.

Parmi les besoins identifiés, une demande concernant la vie sociale apparaît dans 82% des projets personnalisés pour l'année 2023. En effet, la population du SAVS souffre d'un manque d'interactions sociales. Ce lien paraît difficile à construire, souvent le travail et la gestion du quotidien prennent beaucoup de place mais aussi parce que les personnes sont en difficultés pour créer du lien.

Les demandes concernant la vie domestique ont également une place importante dans les projets personnalisés des personnes. Elles regroupent l'entretien du logement, la préparation des repas, l'aménagement du domicile. Ce qui nous a amené en 2023 à recentrer l'activité du SAVS sur les visites à domicile.

Enfin, les demandes d'accompagnement pour les démarches administratives et de gestion financière sont mentionnées dans plus de la moitié des projets. En effet, même si la majorité des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection juridique elles manifestent cependant une forte volonté d'être autonomes dans ce domaine.

Le SAVS propose un accompagnement qui repose sur l'individualisation de la prise en charge. Pour ce faire, nous proposons une grande variété d'actions éducatives au domicile des personnes ainsi que dans tous les lieux où s'exercent leurs activités du quotidien.

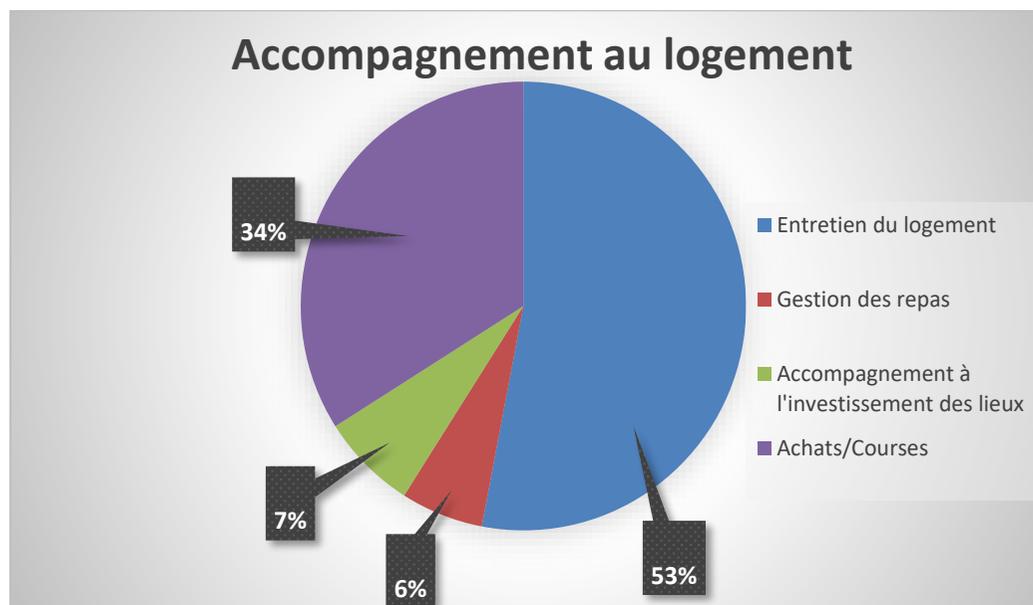


Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne

La moitié (49%) de l'activité du SAVS est consacrée à l'accompagnement dans les tâches domestiques. Pour ce faire, l'équipe éducative intervient au domicile des personnes. Cet accompagnement vise à développer le plus possible leur autonomie. L'entretien du logement et l'organisation des courses prennent une place prépondérante dans cet accompagnement. Il s'agit le plus souvent d'une aide à la planification des tâches ménagères, de l'entretien du logement et des courses.

Accompagnement à la gestion administrative et financière

Afin de permettre aux personnes accompagnées d'acquérir ou de conserver de l'autonomie dans leur gestion administrative et financière, le service les accompagne dans leur communication avec leurs curateurs, pour l'information sur leurs droits et à gérer leurs différents dossiers administratifs (CAF, impôts, sécurité sociale...) ainsi que leur budget.



Accompagnement à la santé

Sur l'année 2023, nous avons réalisé 12 accompagnements par mois en moyenne auprès des professionnels de santé (médecins traitants, spécialistes...) Pour certaines personnes, ce qui touche à la santé est source d'anxiété, de tension ou d'incompréhension et nécessite un étayage. L'objectif de l'accompagnement est de rendre de moins en moins anxiogène les rendez-vous médicaux pour que les personnes puissent à terme s'y rendre seules.

Accompagnement à la vie sociale et aux loisirs

Afin de favoriser le développement de la vie sociale, le SAVS propose des actions collectives à l'ensemble des personnes accompagnées. Ces actions sont principalement destinées à créer des échanges avec d'autres personnes, à repérer des lieux ressources pour faire des rencontres. Tout ceci afin de rompre l'isolement souvent présent chez les personnes accueillies au SAVS.

Activité de la psychologue du SAVS

La psychologue du SAVS intervient 18h/mois. Elle intervient à la fois auprès des professionnels et des personnes accueillies. En effet, elle apporte aux équipes un appui théorique en participant à la synthèse des projets personnalisés et en proposant des réunions de réflexion clinique. Elle participe également aux entretiens d'admission pour les personnes qui entrent au SAVS. Son rôle est d'aider l'équipe à repérer les besoins de la personne. Parallèlement à ces entretiens, la psychologue propose régulièrement tout au long de leur accompagnement des entretiens cliniques aux personnes qui le souhaitent.

Activité Soins des mains et pose de vernis

L'atelier Soins des mains a pour objectif de proposer aux femmes comme aux hommes un espace d'échanges pour prendre soins de soi esthétiquement. Il peut favoriser la création de liens, le partage de conseils.

Transferts

Un transfert a été organisé en aout 2023. 6 personnes sont parties en séjour à Blois pour visiter les Châteaux de la Loire. Ce séjour a été aussi l'occasion de faire une visite au zoo de Beauval.

Les soirées, activités et sorties

Sortie à Etretat

En juin, un groupe de 6 personnes sont parties pour la journée à Etretat. Cette journée a été l'occasion de se détendre en bord de mer et de partager un moment convivial entre personnes accompagnées.

Evénements exceptionnels

Fête de fin d'année 2023 : Un repas de Noel a été organisé pour toutes les personnes suivies au SAVS. Ce repas de fin d'année est très attendu pour beaucoup de personnes qui n'ont pas toujours la possibilité de le faire en famille.

LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Il n'y a pas eu de CVS en 2023. En effet, jusqu'à fin 2022, tous les établissements « VPA » c'est-à-dire le SAVS, Etap Appart et le CAVT partageaient ensemble cette instance. L'intérêt était très limité pour les personnes accompagnées par le SAVS qui n'investissaient pas le CVS et préféraient se réunir en parallèle dans des instances informelles

Début 2023 les établissements « VPA » ont chacun changé de site, les directeurs ont changé et il a été proposé aux personnes accompagnées de faire un CVS pour le service. Des personnes se sont présentées ainsi qu'un représentant des parents ; les élections ont eu lieu entre le 4 et 8 décembre 2023. Le premier CVS est programmé en janvier 2024.

Il restera à évaluer la pertinence de conserver un CVS sur un service comme un SAVS car les groupes d'expression peuvent être plus pertinents.

Perspectives éducatives 2023

Socialisation	
Objectifs	Favoriser le lien social, rompre l'isolement social des personnes accompagnées.
Moyens	Nous souhaitons mettre en place des activités répondant aux besoins de lien social des personnes accompagnées. Pour cela, nous voulons mettre en place davantage d'activité : - Repas partagés - Ateliers thématiques - sorties
Partenaires	L'ensemble des établissements et services d'HEVEA Associations socio culturelles Associations sportives
Santé	
Objectifs	Permettre aux personnes accompagnées de bénéficier d'un suivi médical adapté à leurs besoins
Moyens	Contacter les cabinets de médecine générale pour présenter le SAVS et les besoins des personnes accompagnées, recenser les pharmacies proposant des téléconsultations. Développer un réseau partenarial avec les professionnels de santé mentale. Les personnes accompagnées sont confrontées à un déficit de soin dans ce domaine. Mettre en place des actions de prévention en matière d'hygiène, de sexualité ou de comportements à risque (Addictions...)

Partenaires	Médecins généralistes et spécialistes Psychologues, psychiatres Infirmiers libéraux Pharmaciens Professionnels paramédicaux Etablissements de santé spécialisée MDPH
-------------	--

Maintenir et améliorer l'autonomie	
Objectifs	Diminuer la dépendance et favoriser l'autodétermination
Moyens	Travailler l'autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne Créer des espaces d'expressions pour aider à la réflexion et favoriser ainsi le libre arbitre.
Partenaires	Associations intervenant dans les domaines de la parentalité, de la fin de vie, de la citoyenneté.

Insertion professionnelle	
Objectifs	Favoriser l'accès et le maintien d'une activité professionnelle
Moyens	Accompagner les adultes en situation de handicap vers les acteurs du secteur de l'emploi pour l'élaboration ou la concrétisation de leur projet professionnel et la recherche d'un emploi. Maintenir une vigilance du maintien dans l'emploi.
Partenaires	ESAT Entreprises adaptées DEA Pôle Emploi / CAP Emploi Employeurs divers

PERSPECTIVES 2024

- ✿ Réécriture du projet de service
- ✿ Proposer des formations en santé mentale aux professionnels.
- ✿ Evaluer les besoins et les attentes des personnes accompagnées pour valider la pertinence d'une ouverture le dimanche.
- ✿ Adapter le parc locatif en faisant un bilan des besoins et attentes des personnes accompagnées concernant les modalités de logement associatifs (*taille, nombre de pièces, colocation, renforcement du nombre de studios.*)

Poursuite du travail d'amélioration de nos pratiques :

- ✿ La démarche qualité en lien avec le siège
- ✿ La formation des professionnels
- ✿ L'évaluation de nos pratiques

Partenariats :

- ✿ Partenariat avec le centre de thérapie familiale « Mélia »
- ✿ Partenariat avec « culture du cœur »
- ✿ Partenariat avec le centre de planification et l'IPC
- ✿ Partenariat avec « Showtime », établissement de danse
- ✿ Partenariat avec les pharmacies de secteur
- ✿ Partenariat Théâtre Apostrophe
- ✿ Partenariat avec le Centre Médical du Haut de Gency
- ✿ Partenariat avec la structure « AGOS » : Accompagnement à la Gestion de l'Obésité et du Surpoids
- ✿ Partenariat avec le centre DUNE à Cergy-Préfecture
- ✿ Partenariat avec le service d'addictologie de Pontoise
- ✿ Partenariat avec les services de protection des majeurs

Richard SOENEN
Directeur du SAVS VPA - HEVEA